

Code d'article 320.11**Description** PLATEAUX PÂTISSERIE - MOYENS**Catalogue** HOS 225**Mise à jour** 02/02/2026 06:32:04**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT
Dimensions 25x17,5 CM
Matériel CARTON
Couleur BLANC
Grammage 340 G/M2
Poids net d'une unité (g) 15,00
Code Décision 97/129/CE PAP 21
Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 48232000
ITF14 18420499320110
EAN13 8420499320113

Colisage**Paquet**

Unités / paquet 250
Dimensions paquet (cm) 18,00 x 26,00 x 14,00
Poids brut colis (kg) 3,88
Volume paquet (m³) 0,0065520
Code Décision 97/129/CE LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 1.000
Paquets /carton 4
Dimensions carton (cm) 36,00 x 41,00 x 26,00
Poids brut carton (kg) 15,53
Volume carton (m³) 0,0383760
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 6
Cartons / palette 24
Conditionnement (U base x couches) 6 x 4
Poids (kg) 396,72
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclé



Recyclable



Biodégradable

Compostable
EN 13432

Four



-40°C/+70°C



Cash & Carry

**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Produit comportant au moins 80% de matières recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit compostable industriel conforme à la norme EN13432.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Image du paquet

